

GRAND PRIX DE TRIATHLON

DIVISION 1 - 3^{ème} ÉTAPE

DIVISION 2 - 2^{ème} ÉTAPE

CHÂTEAURoux

SAMEDI 21 AOÛT 2021

Représentant du Comité d'Organisation :

LORRY Pascal – Président du T.C.C. 36

Représentant du Bureau Exécutif :

MENTRE Loïc – Vice-président de la F.F.TRI

Chef de projet Grand Prix :

BORDELOT Pierre

Officiels Techniques :

LE BAIL Alain et GOMEZ Didier

Arbitres de course :

BEURIENNE Fabrice et BORRIGLIONE Christophe

Responsable Communication :

DECHARRIERE Alisson

Animation :

DALERY Christophe et BADELIER Mathieu

Chronométrage :

PROLIVE SPORT – FONTAINE Guillaume



	EPREUVE D2 FEMININE	EPREUVE D2 MASCULINE	EPREUVE D1 FEMININE	EPREUVE D1 MASCULINE
VENDREDI 20 AOÛT 2021				
RETRAIT DES DOSSARDS <i>Piscine de Belle-Isle</i>	17h00 à 18h00		18h00 à 19h00	
SAMEDI 21 AOÛT 2021				
RETRAIT DES DOSSARDS <i>Piscine de Belle-Isle</i>	-		10h15 – 10h45	
HEURE LIMITE DE MODIFICATION DES EQUIPES	07h00		11h30	
OUVERTURE AIRE DE TRANSITION	08h00 à 08h45		12h30 à 13h15	
REGROUPEMENT AIRE D’APPEL	08h50	10h50	13h20	15h20
MISE EN BOX AIRE DE DÉPART	08h55	10h55	13h25	15h25
DÉPART	09h00	11h00	13h30	15h30
PROTOCOLE	10h15	12h15	14h45	16h45

Au regard de l'arrêté préfectoral n°36-2021-08-13-00001, le port du masque est obligatoire pour toute personne agée de plus de 11 ans, en tout lieu et tout temps (hors épreuves).



Boulodrome : Avenue Daniel BERNARDET, 36000 Châteauroux

Piscine : 21 Rue du Rochat, 36000 Châteauroux

Au regard de nouvelles mesures sanitaire applicable depuis le 09 août 2021, il est demandé la présentation d'un pass-sanitaire valide, **dispositions applicables aux personnes majeures** :

Aux athlètes :

- au moment de l'entrée dans l'aire de transition.

Aux coachs :

- au moment du retrait des dossards ;
- au moment de l'entrée dans l'aire de transition.

Au public :

- dans les zones matérialisées de regroupement potentiel (ex: zone de départ, zone d'arrivée, village exposant, etc...)

Afin de gagner du temps lors des contrôles, merci de préparer à l'avance les justificatifs.

Un pass-sanitaire est valide quand :

- le schéma vaccinal est complet ;
- un test PCR ou antigénique est négatif daté de moins de 72h ;
- un certificat de rétablissement de la Covid-19 est établi.

Les Épreuves Nationales sont régies par la Réglementation Sportive Internationale (ITU) amendée par la Fédération Française de Triathlon, ainsi que la Réglementation Sportive.

Pour les Épreuves Nationales, la Réglementation des Épreuves Nationales prévaut sur la Réglementation Sportive.

Ces règles ont pour objectifs de :

- Créer un climat de sportivité, d'équité et de fair-play,
- Garantir sécurité et protection,
- Pénaliser les athlètes qui ne respectent pas les règles.

[Cliquez ici pour accéder aux Réglementations](#)



Lors du retrait des dossards, le représentant du club, doit vérifier l'exactitude des données de l'équipe concernant et les valider en émargeant :

- La présentation des licences n'est pas obligatoire. Néanmoins, les athlètes doivent pouvoir présenter leur licence en cas de requête.
- Les dossards d'une équipe peuvent être retirés par un membre de l'équipe ou du club sur présentation de sa licence fédérale.

La composition de l'équipe de course doit être donnée lors du retrait des dossards. **En cas de changement, toute modification de la composition devra se faire au plus tard, 1 heure avant l'ouverture de l'AT, auprès de l'officiel technique référent.**

En cas de difficulté pour vous rendre au retrait des dossards dans les horaires définis par l'organisateur, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un tiers, sous réserve de la présentation d'une procuration (papier ou dématérialisée).

La composition de l'équipe devra obligatoirement lui être donnée avec la procuration. C'est cette composition qui sera officielle lors du retrait des dossards de votre équipe.

Les clubs labellisés « Ecole de triathlon » peuvent inscrire un ou plusieurs concurrents U23 de nationalité française en Athlètes Supplémentaires:

Écoles ***	: 3 athlètes supplémentaires
**	: 2 athlètes supplémentaires
*	: 1 athlète supplémentaire

HOMMES	NUMÉROTATION	FEMMES
POISSY TRIATHLON	1 à 5	POISSY TRIATHLON
TRIATHLON CLUB LIEVIN	6 à 10	METZ TRIATHLON
ST JEAN-DE-MONTS VENDEE TRIATHLON	11 à 15	TRI VAL DE GRAY
METZ TRIATHLON	16 à 20	ISSY TRIATHLON
VALENCE TRIATHLON	21 à 25	VALLONS DE LA TOUR TRI
LES SABLES VENDEE TRIATHLON	26 à 30	STADE POITEVIN TRIATHLON
MONTLUCON TRIATHLON	31 à 35	DIJON TRIATHLON
VITROLLES TRIATHLON	36 à 40	TRIATHLON CLUB CHÂTEAUX ROUX MÉTROPOLE 36
TRIATHL'AIX	41 à 45	GT VESOUL HAUTE SAÔNE
TRIATHLON TOULOUSE METROPOLE	46 à 50	BRIVE LIMOUSIN TRIATHLON
MONTPELLIER TRIATHLON	51 à 55	TRI SAINT AMAND DUN 18
CHAMBERY TRIATHLON	56 à 60	T.C.G. 79 PARTHENAY
SAINTE GENEVIEVE TRIATHLON	61 à 65	SARDINES TRIATHLON
EVREUX A.C. TRIATHLON	66 à 70	LA ROCHELLE TRIATHLON
TRI VAL DE GRAY	71 à 75	LES TRITONS MELDOIS
VERSAILLES TRIATHLON	76 à 80	TRIATHLON CLUB LIEVIN
ATHLÈTES SUPPLÉMENTAIRES	80 +	ATHLÈTES SUPPLÉMENTAIRES

CLASSEMENT GENERAL PROVISOIRE

DIVISION 1 - FEMMES

RANG	CLUBS	DUNKERQUE		METZ		CHÂTEAUXROUX		QUIBERON		SAINT-JEAN-DE-MONTS		Total
		Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points*	
1	POISSY TRIATHLON	1	20	1	20							40
2	METZ TRIATHLON	3	16	2	18							34
3	ISSY TRIATHLON	2	18	4	14							32
4	TRIATHLON CLUB LIEVIN	4	14	8	10							24
5	VALLONS DE LA TOUR TRIATHLON	11	7	3	16							23
6	GROUPE TRIATHLON VESOUL HAUTE SAONE	6	12	7	11							23
7	TRI VAL DE GRAY	9	9	5	13							22
8	TRIATHLON CLUB CHATEAUXROUX METROPOLE 36	8	10	6	12							22
9	T.C.G. 79 PARTHENAY	5	13	10	8							21
10	LA ROCHELLE TRIATHLON	7	11	12	6							17
11	LES TRITONS MELDOIS	10	8	9	9							17
12	BRIVE LIMOUSIN TRIATHLON	14	4	11	7							11
13	TRIATHLON TOULOUSE METROPOLE	12	6	13	5							11
14	TRI SAINT AMAND DUN 18	13	5	14	4							9
15	SARDINES TRIATHLON	15	3	15	3							6
16	STADE POITEVIN TRIATHLON	DNF	1	DNF	1							2

* coef 1,5

RANG	CLUBS	DUNKERQUE		METZ		CHÂTEAUXROUX		QUIBERON		SAINT-JEAN-DE-MONTS		Total
		Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points*	
1	POISSY TRIATHLON	1	20	1	20							40
2	TRIATHLON CLUB LIEVIN	2	18	2	18							36
3	LES SABLES VENDEE TRIATHLON	3	16	6	12							28
4	MONTLUCON TRIATHLON	5	13	5	13							26
5	METZ TRIATHLON	8	10	4	14							24
6	TRIATHLON TOULOUSE METROPOLE	4	14	8	10							24
7	ST JEAN-DE-MONTS TRIATHLON	11	7	3	16							23
8	MONTPELLIER TRIATHLON	9	9	7	11							20
9	VALENCE TRIATHLON	7	11	9	9							20
10	SAINTE GENEVIEVE TRIATHLON	6	12	13	5							17
11	TRIATHL'AIX	12	6	10	8							14
12	CHAMBERY TRIATHLON	14	4	11	7							11
13	VITROLLES TRIATHLON	10	8	DNF	1							9
14	TRI VAL DE GRAY	13	5	14	4							9
15	EVREUX A.C.TRIATHLON	16	2	12	6							8
16	VERSAILLES TRIATHLON	15	3	15	3							6

* coef 1,5

HOMMES	NUMÉROTATION	FEMMES
M.S.A. TRIATHLON	1 à 5	MONTPELLIER TRIATHLON
LA ROCHELLE TRIATHLON	6 à 10	SAINT AVERTIN SPORTS TRIATHLON 37
PONTIVY TRIATHLON	11 à 15	PONTIVY TRIATHLON
ISSY TRIATHLON	16 à 20	RENNES TRIATHLON
SARDINES TRIATHLON	21 à 25	LYS CALAIS TRIATHLON
VALLONS DE LA TOUR TRIATHLON	26 à 30	VALENCE TRIATHLON
LE MANS TRIATHLON	31 à 35	CHAMBERY TRIATHLON
U.S. PALAISEAU TRIATHLON	36 à 40	LE MANS TRIATHLON
AUTUN TRIATHLON	41 à 45	A.S.M. SAINT ETIENNE TRI 42
TRICASTIN TRIATHLON CLUB	46 à 50	RED STAR CLUB CHAMPIGNY
C.R.V. LYON	51 à 55	LA GRANDE MOTTE TRIATHLON
LES GIRONDINS DE BORDEAUX TRIATHLON	56 à 60	LES GIRONDINS DE BORDEAUX TRIATHLON
MACH 3 TRIATHLON	61 à 65	TRICASTIN TRIATHLON CLUB
TRIATHLON CLUB CHÂTEAUX METROPOLE 36	66 à 70	VERSAILLES TRIATHLON
A.S.M. SAINT ETIENNE TRI 42	71 à 75	C.R.V. LYON
BESANCON TRIATHLON	76 à 80	A.S. MURET TRIATHLON
ATHLÈTES SUPPLÉMENTAIRES	80 +	ATHLÈTES SUPPLÉMENTAIRES

RANG	Clubs	METZ		CHÂTEAUXROUX		QUIBERON		SAINT-JEAN-DE-MONTS		Total
		Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points*	
1	VALENCE TRIATHLON	1	20							20
2	SAINT AVERTIN SPORTS TRIATHLON 37	2	18							18
3	PONTIVY TRIATHLON	3	16							16
4	MONTPELLIER TRIATHLON	4	14							14
5	LYS CALAIS TRIATHLON	5	13							13
6	A.S. MURET TRIATHLON	6	12							12
7	TRICASTIN TRIATHLON CLUB	7	11							11
8	A.S.M. SAINT ETIENNE TRI 42	8	10							10
9	CHAMBERY TRIATHLON	9	9							9
10	RENNES TRIATHLON	10	8							8
11	LES GIRONDINS DE BORDEAUX TRIATHLON	11	7							7
12	VERSAILLES TRIATHLON	12	6							6
13	RED STAR CLUB CHAMPIGNY	13	5							5
14	C.R.V. LYON	14	4							4
15	LE MANS TRIATHLON	DNF	2							2
16	LA GRANDE MOTTE TRIATHLON	DNS	0							0

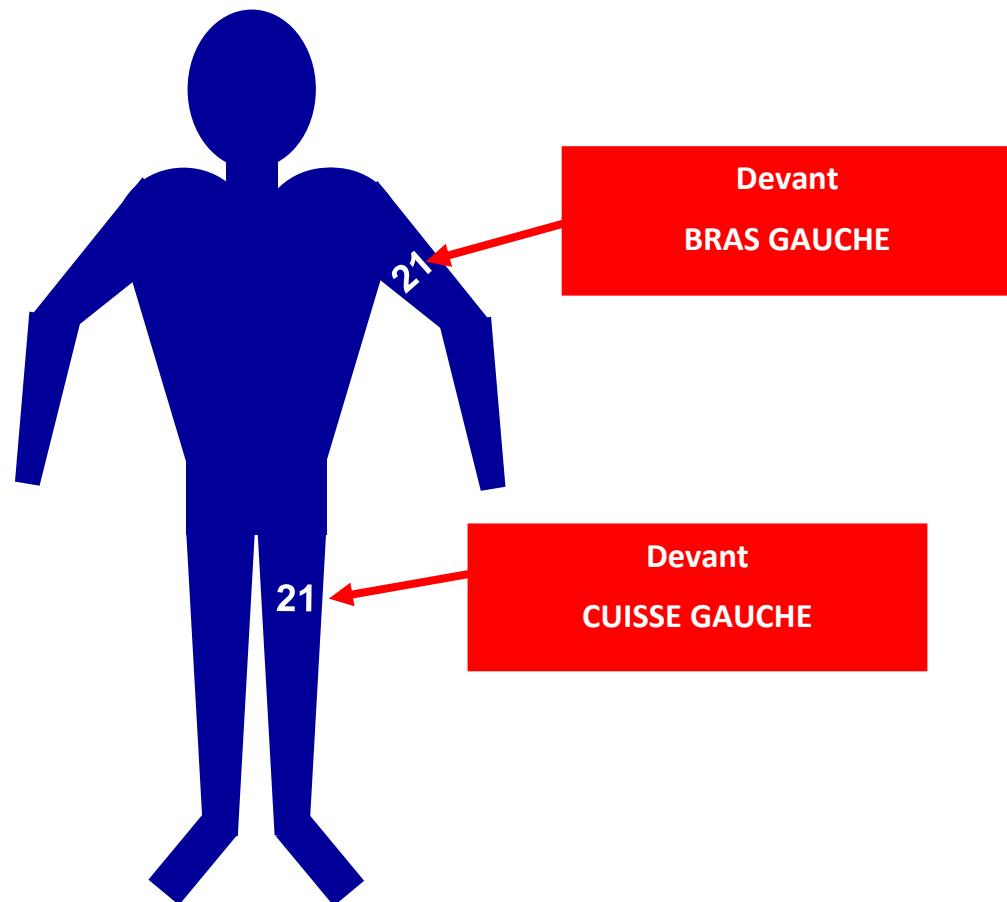
* coef 1,5

RANG	CLUBS	METZ		CHÂTEAUROUX		QUIBERON		SAINT-JEAN-DE-MONTS		Total
		Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points*	
1	MSA TRIATHLON	1	20							20
2	C.R.V. LYON	2	18							18
3	VALLONS DE LA TOUR TRIATHLON	3	16							16
4	ISSY TRIATHLON	4	14							14
5	BESANCON TRIATHLON	5	13							13
6	LES GIRONDINS DE BORDEAUX TRIATHLON	6	12							12
7	TRIATHLON CLUB CHATEAUROUX METROPOLE 36	7	11							11
8	MACH 3 TRIATHLON	8	10							10
9	U.S. PALAISEAU TRIATHLON	9	9							9
10	LA ROCHELLE TRIATHLON	10	8							8
11	TRICASTIN TRIATHLON CLUB	11	7							7
12	PONTIVY TRIATHLON	12	6							6
13	SARDINES TRIATHLON	13	5							5
14	A.S.M. SAINT ETIENNE TRI 42	14	4							4
15	AUTUN TRIATHLON	15	3							3
16	LE MANS TRIATHLON	16	2							2

* coef 1,5

ATTENTION :
ne pas confondre
les numéros 6 et 9

Les marquages devront être
parfaitement identifiables
de face et à l'horizontal

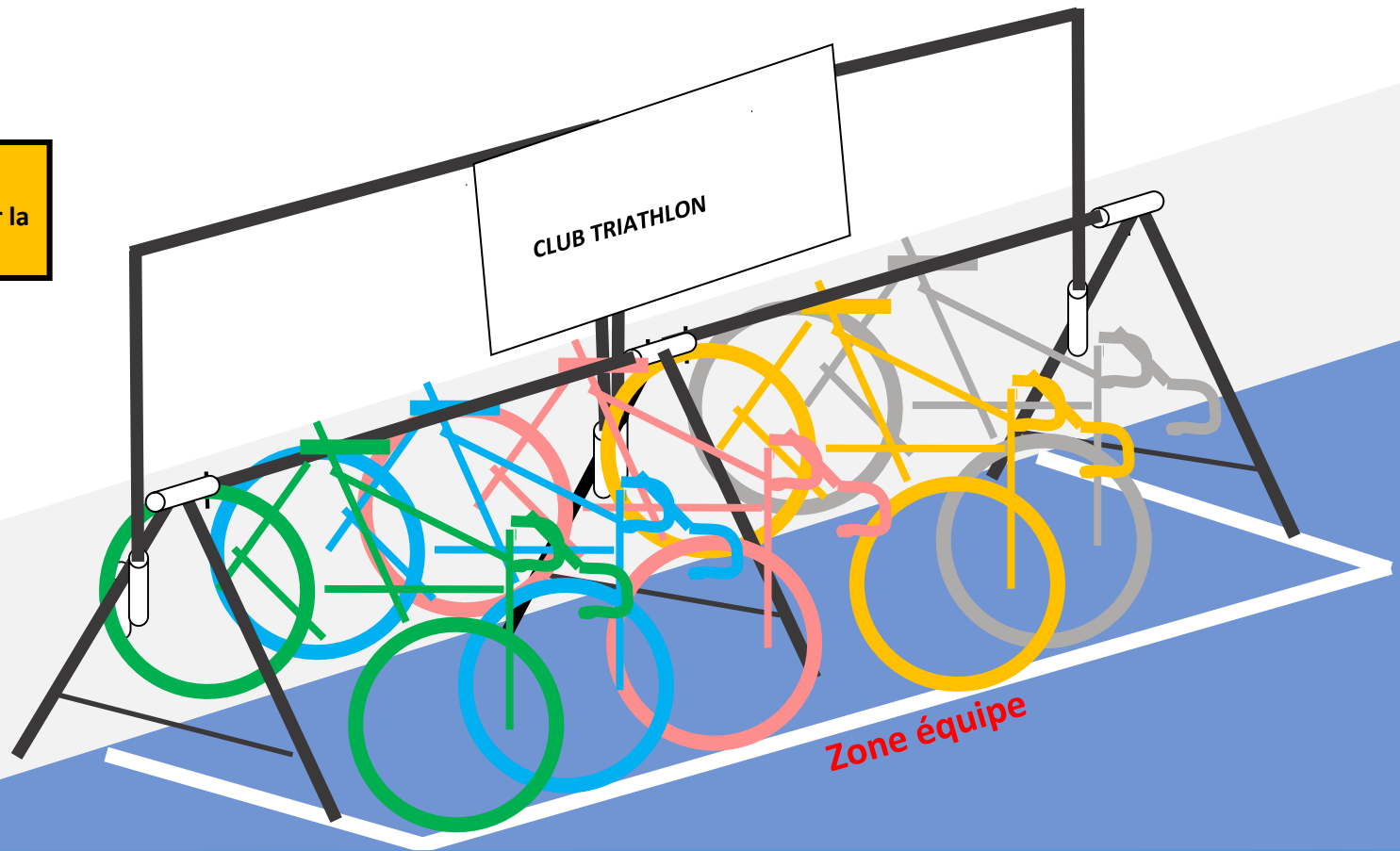


L'emplacement des équipes est identifié par des panneaux clubs.

Les athlètes supplémentaires occuperont un box spécifique.

ACCROCHAGE :

Accrochage des vélos par la selle au départ.



L'ensemble des athlètes de l'équipe doivent revêtir une tenue identique de compétition aux couleurs et au nom du club.

L'accès à votre emplacement de club ne pourra se faire que si l'ensemble des athlètes du club est présent.

La zone de chaque équipe est matérialisée : chaque équipier doit y déposer ses affaires de course. Seules les affaires de course sont autorisées à l'emplacement de l'équipe. Les sacs seront rangés dans la « zone de consigne » prévue à cet effet située dans le Boulodrome.

Tout positionnement de matériel hors de cette zone ou empiétant à l'extérieur sera sanctionné d'une pénalité de temps.

Considérant les conditions sanitaires actuelles, **un coach par équipe**, clairement identifié par un bracelet ou badge, est autorisé à accompagner les athlètes jusqu'à leurs emplacement.

L'aire de Transition se situe sur le boulevard, côté zone d'arrivée.

Non respect des horaires prévus sur l'Exposé de course

- ☐ **1^{er} retard** = Appel de l'équipe en dernière position lors de la procédure de départ
- ☐ **2^e retard** = Appel de l'équipe en dernière position + 5 points de pénalité
- ☐ **3^e retard** = Appel de l'équipe en dernière position +10 points de pénalité

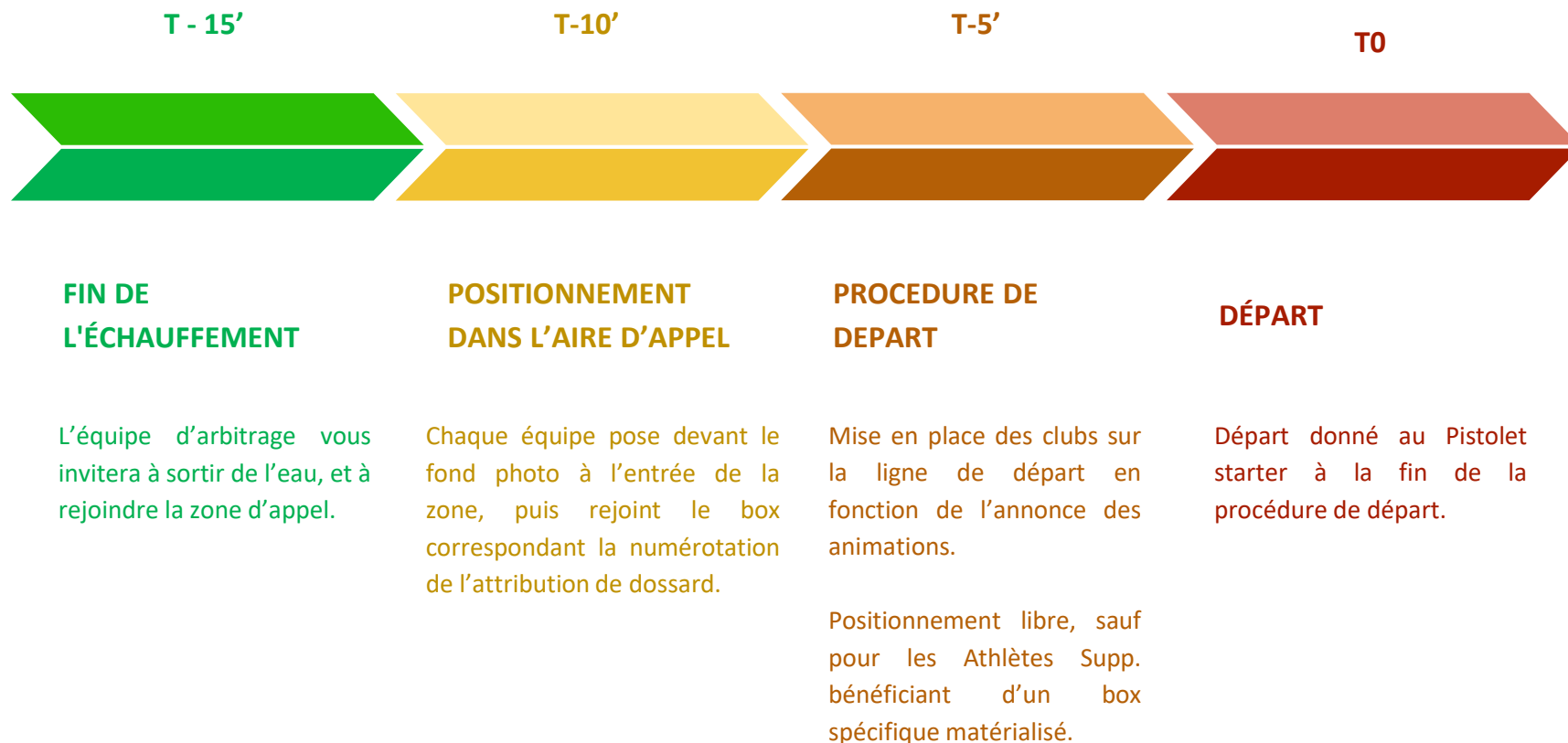
Cumulatif sur l'ensemble des étapes de la saison

Vérification de la conformité des prolongateurs :

Tout athlète pénétrant dans l'aire de transition doit être en conformité. Les arbitres assureront une permanence pour le contrôle facultatif préalable des prolongateurs et des tenues de course.

En cas de non-conformité, 2 points de pénalité par vélo (*points de pénalité ajoutés au total de l'équipe*).





ZONE DE DEPART

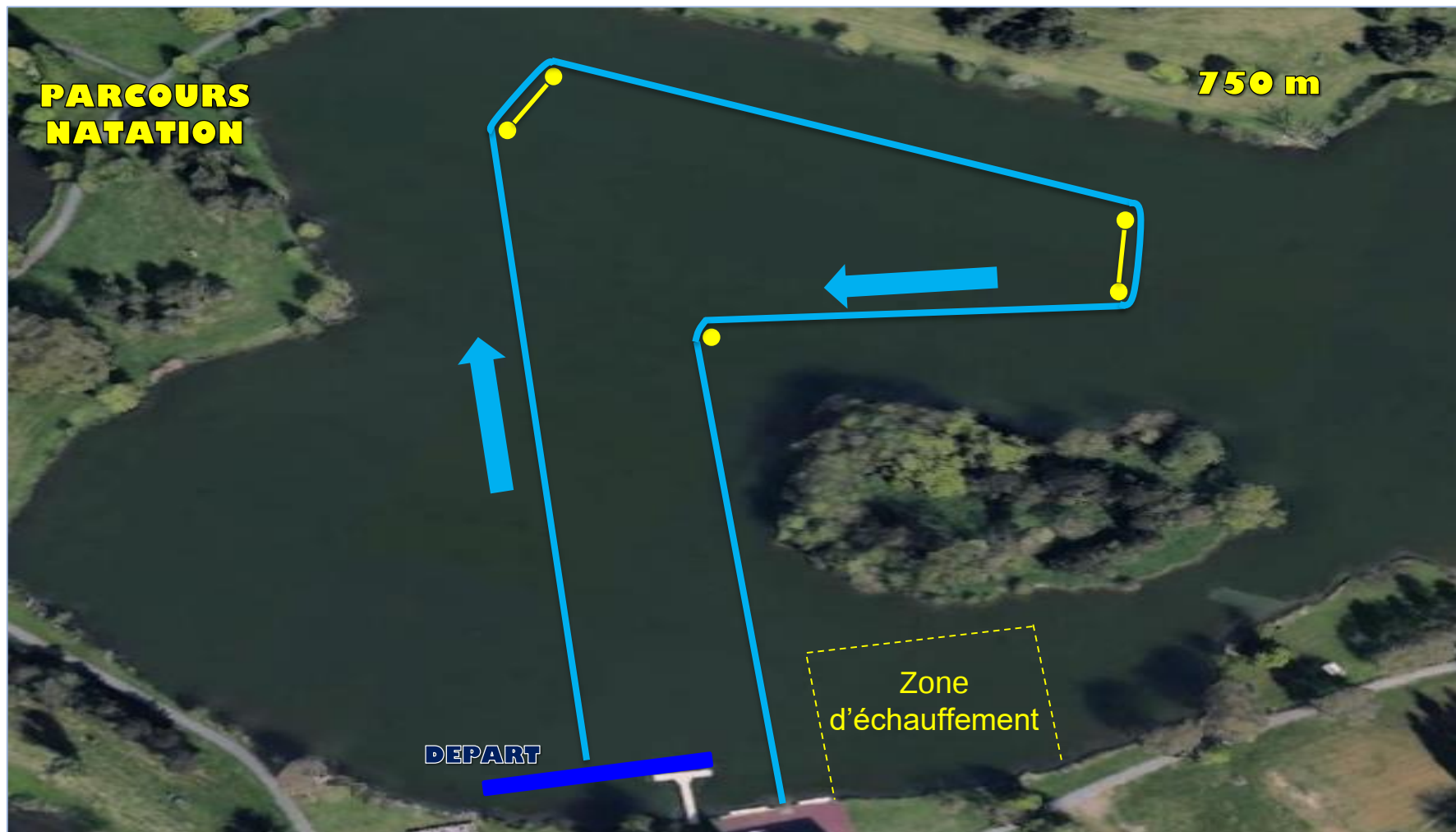
Fin du
positionnement des
équipes à H-5mn

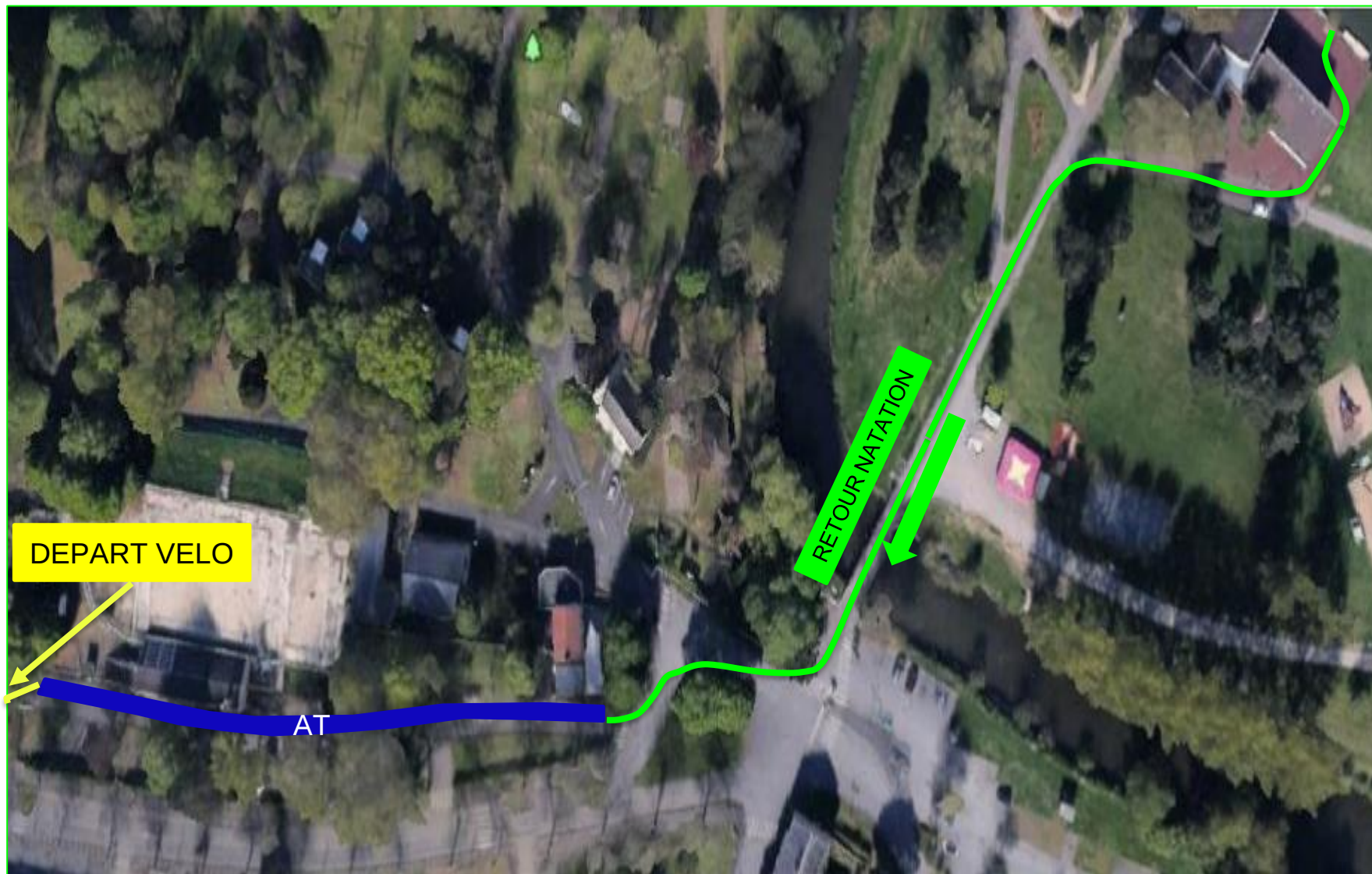
ZONE D'APPEL

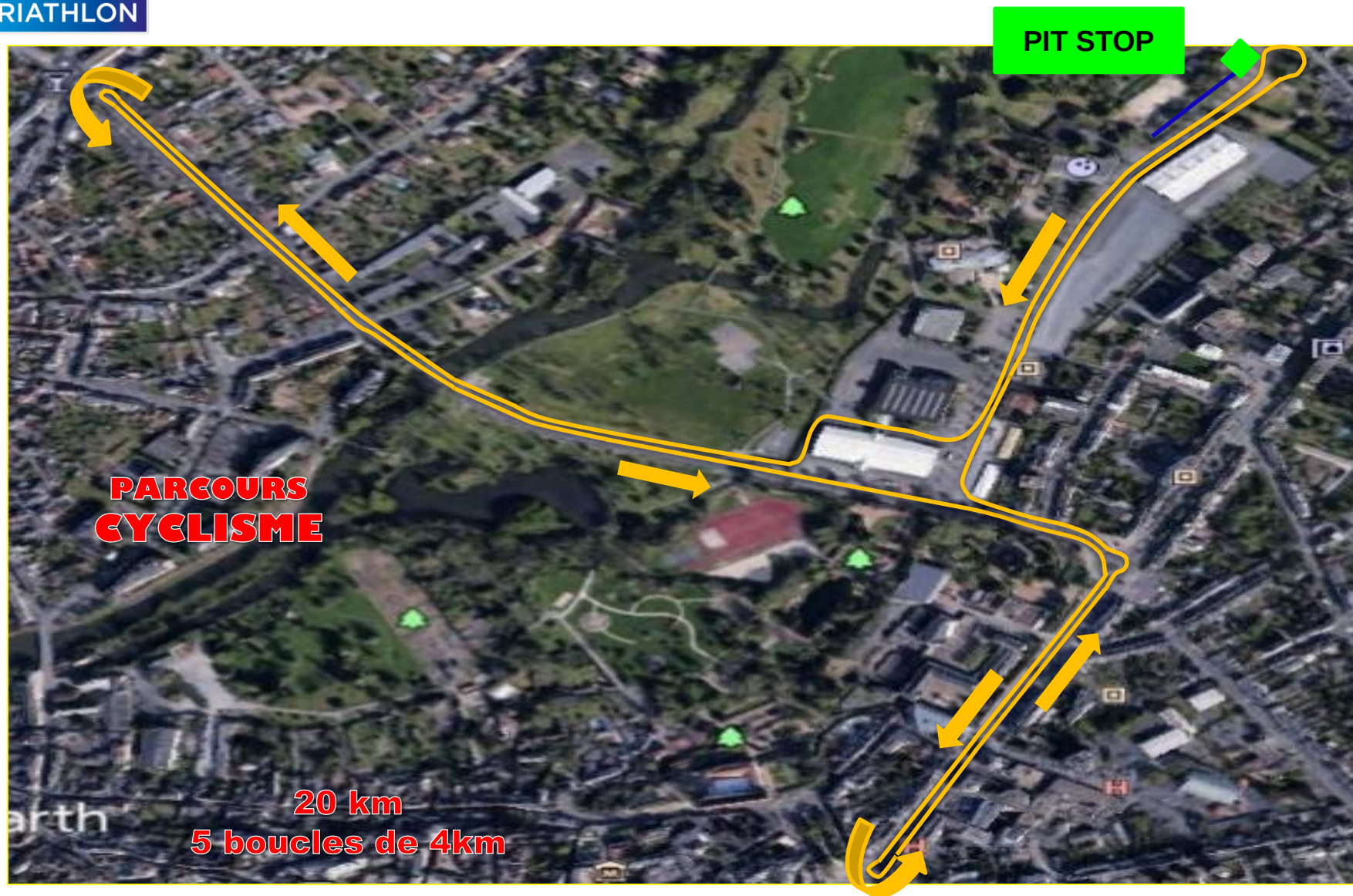
AS

AS

ESPACE
PHOTO
EQUIPES







Règle « rattrapé-éliminé » :

Les athlètes masculins doublés lors de l'épreuve cyclisme sont mis hors-course.

Les athlètes féminines ayant deux tours de retard sur la tête de course sont mises hors-course.

Aspiration-abri, drafting autorisé :

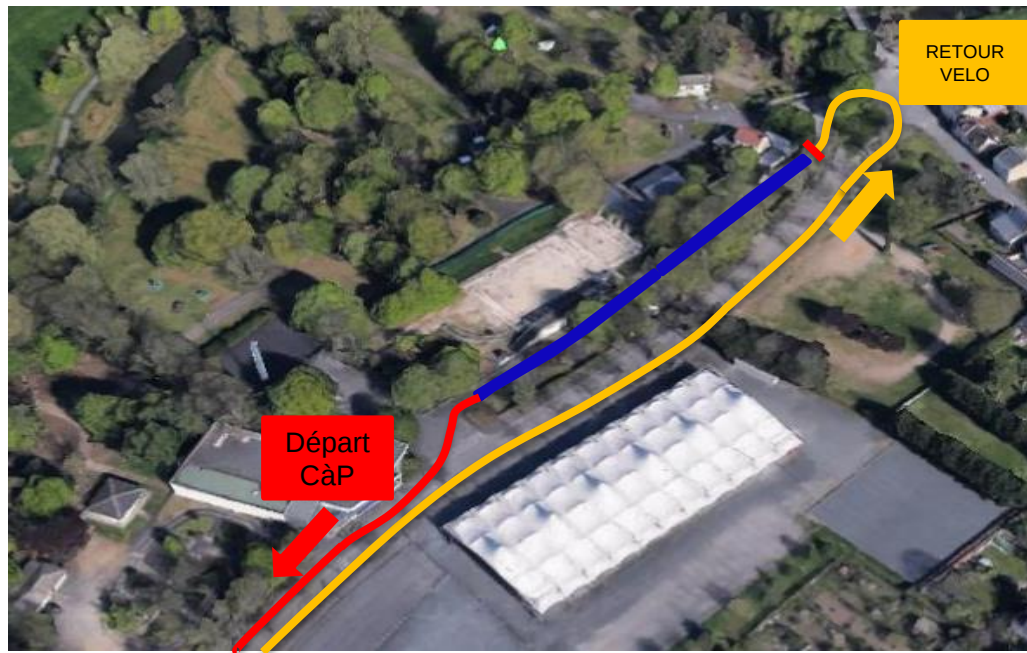
Pour les courses féminines, nous rappelons qu'il est interdit, pour les concurrentes doublées, de prendre abri derrière les athlètes qui ont un tours de plus.

Assistances :

Entraide matérielle possible au sein d'une même équipe, y compris le cadre, uniquement entre les membres qui composent l'équipe.

Les roues de rechange seront déposées dans une zone définie sous la surveillance de l'organisation, situé au niveau du ½ tour avant de rentrer dans l'aire de transition.

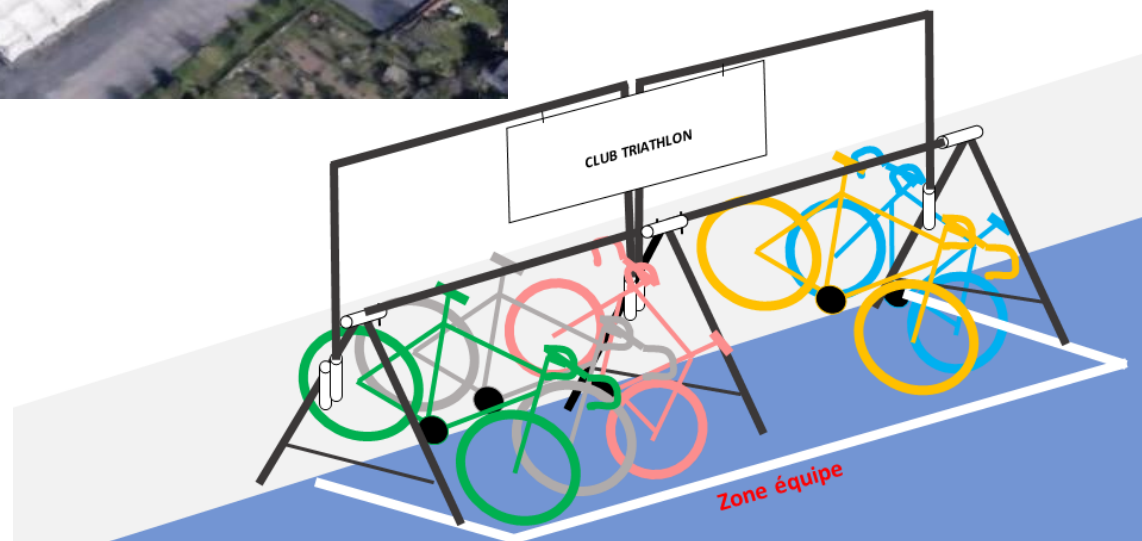


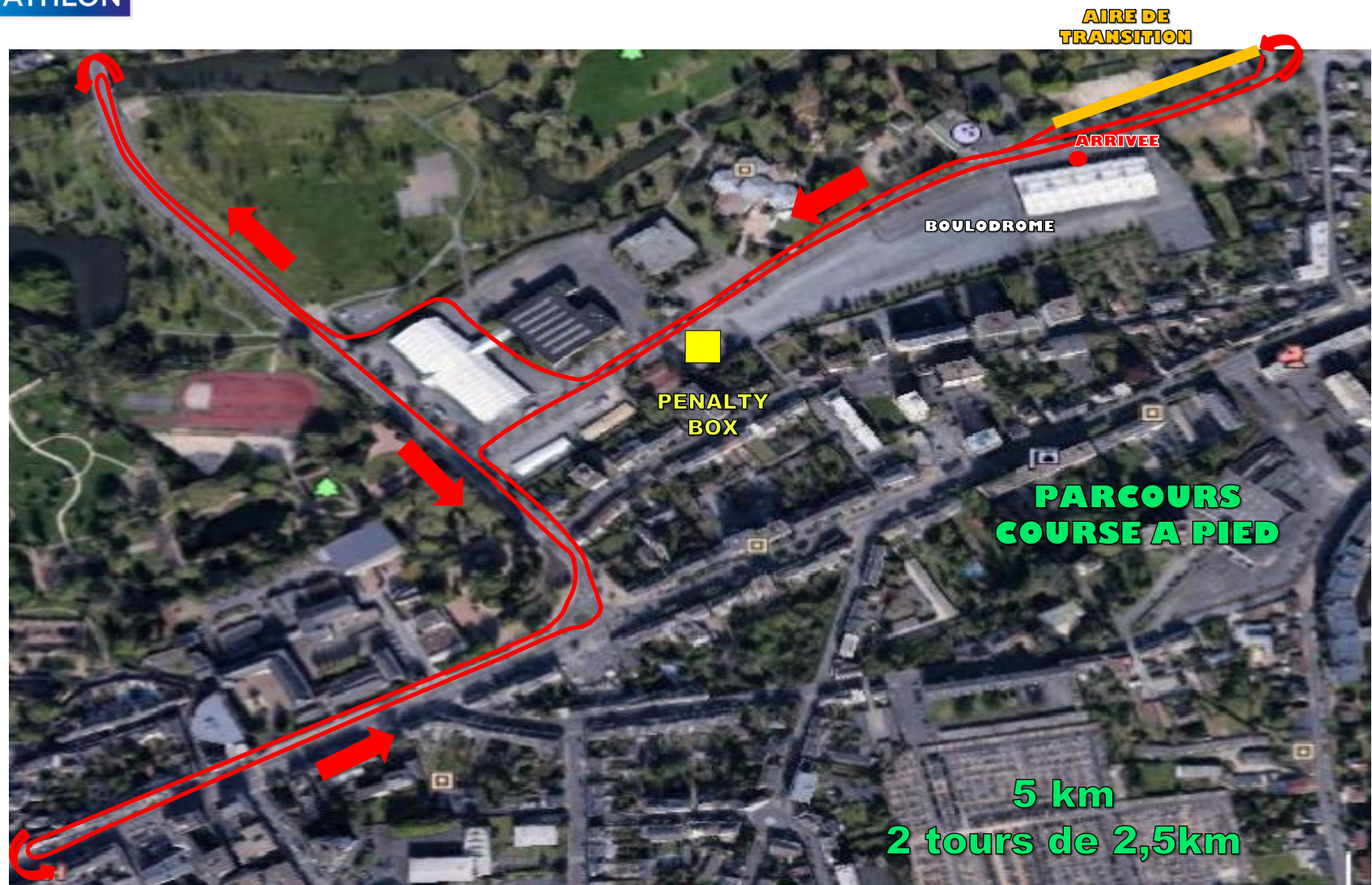


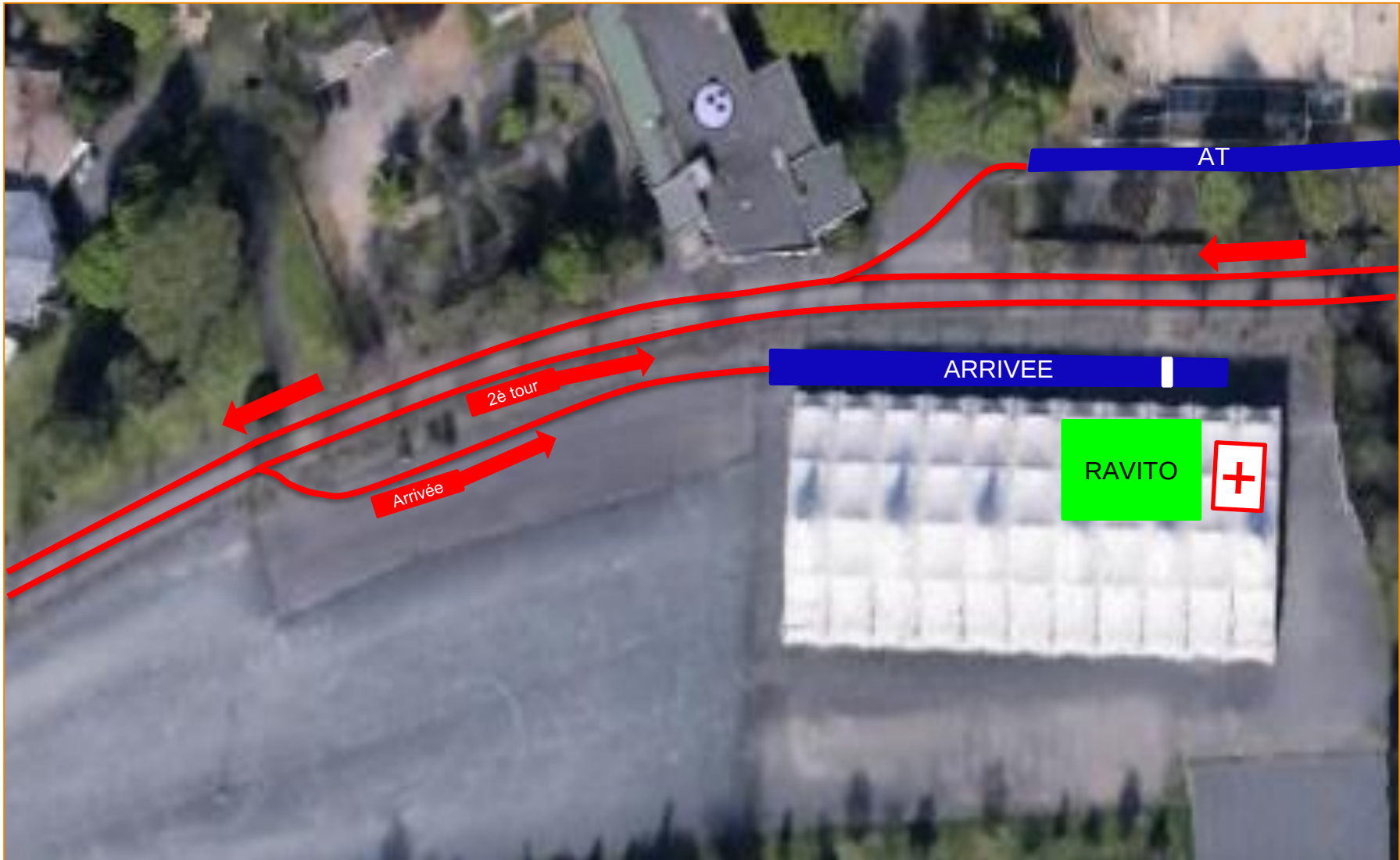
ACCROCHAGE :

Accrochage des vélos indifféremment par la selle ou le guidon.

NB : Pénalité de temps si le vélo est posé au sol.







Toutes les fautes (sauf entraînant une disqualification) effectuées depuis la procédure de départ jusqu'à T2 feront l'objet d'une pénalité de temps exécutée dans la zone de pénalité dédiée ou « PENALTY BOX ».

Zone identifiée par une tente et un oriflamme jaunes

Affichage du numéro de l'athlète sur un tableau blanc situé avant la zone de pénalité (un coefficient multiplicateur est apposé au numéro de l'athlète si celui-ci a plusieurs pénalités),

Le triathlète est responsable de la prise de connaissance de cette information et de la réalisation de cette pénalité.



TABLEAU RECAPITULATIF DES PENALITÉS

Absence de surveillance médicale pour l'athlète	Non-respect du Quotas d'Athlètes Français	Retard de communication de composition de l'équipe (J-6 jours)	Non-respect des horaires prévus sur l'exposé de course	Tenues (validées par la C.N.S. en début de saison) non conformes en course ou au protocole (1 manquement par équipe en défaut)	Nombre d'équipiers sur le podium par équipe inférieur à 3 parmi les 5 ayant composés l'équipe (1 manquement par équipe en défaut)	Athlète circulant sur les parcours d'une épreuve en cours (1 manquement par équipe en défaut)	Coaching appliqué sans tenir compte du règlement (1 manquement par équipe en défaut)
Départ refusé pour l'athlète	Départ refusé Equipe forfait	150 €	Appel de l'équipe à la dernière position de la procédure de départ.	150 €	150 €	150 €	150 €

EQUIPE INCOMPLETE – Exclusivement pour la D1 de Triathlon

Equipe de 4 athlètes, avec à minima 1 athlète de nationalité française	Equipe de 3 athlètes, avec à minima 1 athlète de nationalité française
10 pts de pénalité	20 pts de pénalité
Equipe de 2 athlètes et moins	
Départ refusé – Equipe forfait	

EQUIPE FORFAIT

Page 40 : Pour chaque forfait d'équipe sur une étape, un des chèques de caution versés lors de l'inscription au Championnat de France des Clubs. 50 % est reversé sera reversé à l'organisateur.

Il est de la responsabilité des athlètes et de leurs coach, de s'assurer d'être présents au plus tard 5 mn avant la remise des prix de leur course. Pour rappel, les podiums débiteront **15 minutes après l'arrivée du premier concurrent.**

Les athlètes d'un même club sont dans des tenues identiques lors de la cérémonie protocolaire, aux couleurs et au nom du club.

Le port du masque est obligatoire sur le podium

Seront récompensés :

- Les 3 premier(e)s du classement scratch de l'étape,
- Le 1^{er} concurrent(e) U23, *uniquement pour la D1*
- Les 3 premières équipes féminines et masculines.

Ordre du protocole :

1. Vainqueur de l'épreuve
2. Premier concurrent(e) U23, *uniquement pour la D1*
3. Classement Clubs de l'étape

Aucun accompagnement, ni athlète supplémentaire possible sur le podium.



S'il est diligenté par les autorités compétentes, les athlètes concernés se verront notifier du contrôle soit par le médecin préleveur, soit par un bénévole désigné.

Ce dernier devra se rendre contrôle, qui se déroulera à la **Piscine de Belle-Isle, 36000 Châteauroux, située à 200 m de la zone d'arrivée.**

Attention les athlètes doivent :

1. Se munir d'une pièce d'identité et accompagné de son chaperon,
2. Les athlètes «mineurs» doivent être accompagnés d'un adulte.

IMPORTANT :

Si un athlète est récipiendaire, sa présence au protocole est prioritaire par rapport au contrôle Anti-dopage.



PARTENAIRES FÉDÉRAUX



PARTENAIRES ORGANISATION



Retrouvez toutes les informations de l'épreuve sur le site de l'organisation
<https://sitetcc36.wixsite.com/leclub>

Retrouvez tous les temps de l'épreuve sur le site du chronométreur
<https://www.prolivesport.fr/>

Retrouvez les Réglementations Sportives :
<https://www.fftri.com/la-federation/textes-officiels/>



DUNKERQUE METZ CHÂTEAUROUX QUIBERON SAINT-JEAN-DE-MONTS

2021
GRAND PRIX DE
TRIATHLON

TRIATHLON
Open
DE CHÂTEAUROUX
Harmonie mutuelle

21/22 AOÛT 2021
PARC DE BELLE-ISLE
CHÂTEAUROUX

Harmonie mutuelle

la chaîne
L'EQUIPE

LEPAPE
AU CŒUR DE VOTRE SPORT

INDRE
NUTRITION SPORTIVE

Fenioux
NUTRITION SPORTIVE

CA
CENTRE ANCIEN
CHÂTEAUROUX

TRIATHLETE